

ÉDITORIAL



Un hiver chaud !

En décembre dernier, le *Bulletin* publiait la lettre que je faisais parvenir à madame Lucienne Robillard, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, concernant la réforme en Sciences de la nature à l'ordre collégial.

Suite à cette lettre, plusieurs collèges et universités ont réagi aux intentions annoncées de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) de réduire la place des mathématiques dans ce programme. (Vous trouverez quelques unes de ces réactions dans l'article du présent *Bulletin* intitulé "Les collèges et universités réagissent".)

Rappelons qu'en début d'automne, la coordination provinciale de mathématiques refusait de travailler à la dégradation des mathématiques collégiales et que la DGEC s'appêtait à retenir des services d'une compagnie pour préparer les deux seuls cours de mathématiques obligatoires en Sciences prévus à l'intérieur d'une grille rigide. Rappelons aussi qu'au dernier congrès, deux ateliers ont été jumelés pour permettre aux professeurs et professeures des collèges de trouver des voies d'action. Suite à cela, le GEMC a mis sur pied des groupes régionaux. Le groupe de Montréal, auquel s'est joint le coordinateur provincial et moi-même, s'est réuni régulièrement et a traité de façon prioritaire de cette réforme en Sciences et du problème des préalables.

Les professeurs et les professeures de l'ordre collégial ont travaillé solidairement à l'intérieur des instances GEMC, coordination provinciale et AMQ, en concertation avec un sous-groupe d'universitaires. Suite aux réactions vives du milieu concernant la situation en Sciences de la nature, on m'a invitée à rencontrer les cadres de la DGEC.

Cette rencontre, qui eut lieu le 25 janvier, fut soigneusement préparée par les instances travaillant en concertation et j'ai demandé à être accompagnée d'un comité représentatif des besoins en mathématiques de l'enseignement supérieur, soit : messieurs Paul Arminjon et Jean Turgeon de l'Université de Montréal, madame Godelieve Vanderstraeten de l'École Polytechnique, monsieur Vincent Papillon du secteur privé de l'ordre collégial et du bac international et monsieur Richard Leblanc du secteur public de l'ordre collégial et président-fondateur du GEMC. Le comité de l'AMQ et le sous-comité pédagogique de la coordination, qui assistait également à la rencontre, ont pu intervenir et mieux informer les cadres de la DGEC sur l'apport des mathématiques dans la formation scientifique. Par la suite, le directeur de la DGEC a fait une offre à l'ordre collégial consistant à faire une étude nord-américaine pour prouver la nécessité d'un troisième cours obligatoire en mathématiques dans le programme des Sciences. Cette ouverture a permis à la coordination provinciale de reprendre ses travaux. Cependant, depuis lors, nous avons appris que la réforme est suspendue, bloquée cette fois-ci par les coordinations de biologie, chimie et physique.

Je me permets de signaler le travail remarquable de monsieur Jean-Pierre Leclercq, coordinateur provincial de mathématiques, et des collèges dans ce dossier qu'il faudra continuer à suivre de près. Les remous créés par la lettre de l'AMQ n'auront pas été inutiles puisqu'ils auront atteint les autres disciplines scientifiques. Enfin, mentionnons une suite positive à tout cela, le Collège Ahuntsic tiendra un forum sur la formation scientifique les 22, 23 et 24 mai prochains. Madame Rita Aréna, du Collège Ahuntsic, est en partie responsable de cette heureuse initiative.

Un autre dossier chaud à l'enseignement supérieur en mathématiques est celui des préalables, non seulement des préalables collégiaux mais aussi des préalables universitaires. Le mot d'ordre des fonctionnaires est d'élaguer les préalables. Pour le moment, à l'ordre collégial, les décisions se prennent de façon sauvage et irréfléchie par des personnes qui connaissent peu les contraintes de l'enseignement des mathématiques. Les décisions se prennent en dehors du circuit des professeurs et professeures de mathématiques, elles ne sont pas justifiées, de telle sorte, qu'elles aboutissent à des incohérences et à des commandes irréalisables. Il est aussi question de la mise sur pied de nombreux cours compensateurs ou d'appoint. Dans la pire des situations, il est question de cours d'appoint pour recevoir des élèves dont le dernier cours de mathématiques réussi au secondaire en serait un de 3^e secondaire !

Le dossier est très inquiétant. Les pressions à la disparition des préalables ne s'accompagnent pas d'une remise en question d'un profil commun préalable plus exigeant. Les pressions à l'endroit des universités pour qu'elles cèdent sur leurs préalables sont également très fortes.

C'est dans ce contexte de la réforme en Sciences de la nature et de la disparition injustifiée de préalables mathématiques que l'AMQ rédigeait son mémoire Potentiel humain et Mathématiques : une essentielle conjugaison aux temps futurs (voir article "Présentation du mémoire de l'AMQ" dans le présent numéro).

Ce texte a été préparé dans le cadre bien précis d'une consultation du Conseil des collèges sur l'enseignement collégial, en fait sur les priorités de développement de l'enseignement collégial au début du prochain siècle. En ce sens, l'intervention de l'AMQ a été intentionnellement limitée à une analyse des priorités et des problèmes de l'ordre collégial. Il ne s'agit pas d'une vision globale de l'enseignement des mathématiques, mais d'une vision globale des préoccupations et des intérêts des professeurs et professeures de mathématiques à l'ordre collégial.

C'est maintenant un document de travail sur lequel il est nécessaire d'échanger et duquel, souhaitons-le, émergeront des solutions à des problèmes épineux. Ce texte n'a pas été fait pour choquer mais pour informer et conscientiser le milieu sur les problèmes de l'enseignement supérieur. Au nom du conseil d'administration de l'AMQ, je vous invite à vous procurer ce document et à le diffuser dans votre milieu. Il est accessible et informatif, que vos intérêts soient à l'élémentaire, au secondaire, au collégial ou à l'université. C'est un document à lire !

Ginette Ouellette

Présidente

Politique de rédaction du bulletin AMQ

Dans chaque numéro du BULLETIN AMQ, on retrouve un éditorial circonstancié, des chroniques de nature mathématique, des articles d'information et des articles de fond comprenant trois volets : mathématiques, didactique des mathématiques et informatique reliée à l'enseignement des mathématiques.

Tous les articles de fond ont été soumis à l'arbitrage de la façon suivante :

- a. Deux personnes se sont prononcées sur chaque article : un rédacteur et un arbitre externe.
- b. Le rédacteur et l'arbitre ont accepté l'article ou suggéré quelques modifications.
- c. Parfois, s'il y a eu divergence de vue entre le rédacteur et l'arbitre, on a alors fait appel à un 2^e arbitre.

En général, les articles ne doivent pas avoir été publiés dans une autre revue ou en processus de l'être. Toutefois, il pourrait y avoir des exceptions qui seront étudiées par le comité de rédaction. Les personnes intéressées à publier un article de fond doivent le faire parvenir au rédacteur en chef.

Les auteurs auront à suivre les directives suivantes :

- 1) La longueur normalement maximum d'un article est de 20 pages dactylographiées. Les cas d'exception seront étudiés par le Comité de rédaction et la Direction du *Bulletin*.
- 2) Les auteurs doivent faire parvenir au Comité de rédaction quatre (4) copies de leur projet d'article ou de leur article.
- 3) Les articles doivent normalement se situer à l'intérieur de l'un des trois (3) thèmes du *Bulletin* : mathématiques, didactique des mathématiques et informatique appliquée à l'enseignement ou à l'apprentissage des mathématiques. Les cas d'exception seront étudiés par le Comité de rédaction.

Les dates de parution sont : 15 mars, 15 mai, 15 octobre et 15 décembre.

Les articles parus dans le *BULLETIN AMQ* peuvent être reproduits avec la mention de la source. Le prix Roland Brossard sera attribué au meilleur article publié dans le *BULLETIN AMQ*.